

La Réunion-Mayotte

Migrations, natalité et solidarités familiales La société de Mayotte en pleine mutation

Les mobilités sont très prégnantes à Mayotte et recomposent la population : en 2015, plus d'un adulte sur deux vivant à Mayotte n'y est pas né. Les natifs d'Anjouan sont les plus nombreux (30 %). Quatre résidents sur dix, âgés de 18 à 79 ans, sont ainsi de nationalité étrangère, la moitié d'entre eux étant en situation administrative irrégulière.

L'émigration est également forte. En 2012, aux mêmes âges, 26 % des natifs de Mayotte et résidant en France vivent en dehors du département, et même 45 % des 18-24 ans. Par ailleurs, 30 % des adultes nés à Mayotte, et qui y résident, ont déjà séjourné plus de six mois en dehors de l'île. Le modèle familial mahorais repose sur deux fondements essentiels : le mariage et une fécondité élevée. Mais avec la généralisation de la scolarisation et notamment celle des femmes, les schémas traditionnels évoluent. Les solidarités familiales constituent un ciment essentiel de la cohésion de la société mahoraise. Dans un contexte de forte précarité, l'entraide financière régulière y est deux fois plus fréquente que dans les autres DOM. En outre, quatre personnes sur dix apportent une aide non financière à leur entourage, tout particulièrement pour la garde d'enfants ou pour aider les personnes âgées.

Claude-Valentin Marie (Ined), Didier Breton (Université de Strasbourg/Ined), Maude Crouzet (Ined), Édouard Fabre, Sébastien Merceron (Insee)

Plus que dans tout autre territoire français, les caractéristiques de la population vivant à Mayotte sont le résultat d'une combinaison entre migrations et natalité très spécifiques au département. Un peu plus de la moitié des adultes de 18 à 79 ans résidant à Mayotte en 2015 n'y sont pas nés (*source*). Parmi eux, les natifs des Comores sont les plus nombreux : ils représentent 42 % de la population du département. Les personnes nées à Anjouan, l'île des Comores la plus proche de Mayotte, sont majoritaires (30 %), et bien plus nombreuses que les natifs des îles plus éloignées de Grande Comore ou de Mohéli (12 %, *figure 1*). Les personnes

nées en métropole, quant à elles, forment une part faible de la population mahoraise (8 %). Parmi les natifs de l'étranger, 15 % ont la nationalité française de naissance ou par acquisition.

En outre, 21 % des personnes nées à Mayotte ont une mère née à l'étranger, le plus souvent à Anjouan. C'est le cas de 55 % des jeunes de 18 à 24 ans, contre seulement 11 % des 45 ans ou plus (*figure 2*).

Au total, seulement un tiers des adultes résidant à Mayotte y sont nés d'une mère elle-même native du département. Cette

proportion n'est plus que de 22 % pour les 18-24 ans.

La moitié des jeunes nés à Mayotte n'y résident pas

Au-delà des flux importants d'immigration, la forte émigration des jeunes natifs de Mayotte vers la métropole, et dans une moindre mesure vers La Réunion, contribue également à transformer et recomposer la population de Mayotte. En 2012, 26 % des adultes natifs de Mayotte résidant en France vivent hors du département, principalement en métropole et à



ined
INSTITUT
NATIONAL
D'ÉTUDES
DÉMOGRAPHIQUES



Insee

La Réunion. Près de la moitié des 18-24 ans sont dans ce cas (45 %), soit une proportion bien plus élevée qu'aux Antilles et à La Réunion (33 % et 20 %). La mobilité des jeunes est donc plus forte à Mayotte que dans les autres DOM. Sans cette émigration, les natifs de Mayotte seraient majoritaires parmi les adultes résidant à Mayotte (57 % contre 45 % actuellement).

Parmi les personnes nées à Mayotte et qui y résident en 2015, 30 % ont déjà vécu six mois ou plus hors du département (figure 3), soit une proportion comparable à celle des Antilles (33 %). Toutefois, à Mayotte, cette situation est essentiellement le fait des jeunes générations, nettement plus mobiles que les anciennes. Ainsi, la part des résidents mahorais nés sur l'île et ayant vécu une telle expérience migratoire diminue très fortement à partir de 35 ans, alors qu'elle se stabilise au-delà de cet âge dans tous les autres DOM. À Mayotte, la moitié des natifs âgés de 25 à 34 ans ont déjà vécu au moins six mois à l'extérieur de l'île ; ce n'est le cas que de 20 % des 45 ans ou plus. Ils ont résidé le plus souvent en métropole (63 %) et dans une moindre mesure à La Réunion (28 %). Ils ont souvent bénéficié des nouvelles « aides publiques à la mobilité » : c'est le cas de 60 % des « natifs de retour » âgés de 25 à 34 ans, soit une proportion nettement supérieure à celle des générations plus âgées. En moyenne, ces jeunes ont séjourné cinq ans hors du territoire mahorais.

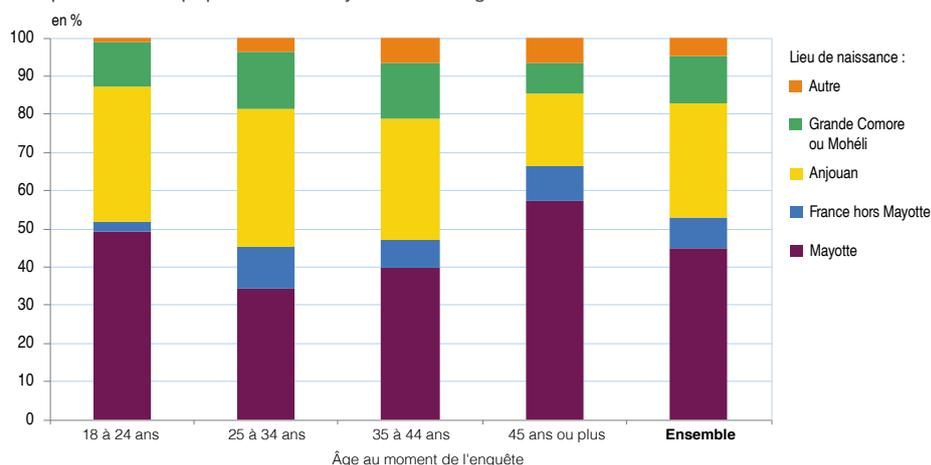
Interrogés sur cette expérience de mobilité, ce sont pourtant eux qui se déclarent les moins satisfaits : 25 % en tirent un bilan négatif, soit 7 points de plus que dans les autres groupes d'âge. La différence ne tient pas tant à leurs conditions de vie durant la migration qu'à celles qu'ils (re)trouvent sur place. Plus de la moitié des 25 à 34 ans déclarent ainsi avoir rencontré des difficultés dans le domaine de l'emploi à leur retour et 40 % sont sans emploi.

Un tiers de « métropolitains » parmi les nouveaux arrivants

Parmi les adultes résidant sur l'île en 2015, 12 % s'y sont installés au cours des cinq dernières années. Un tiers sont nés en France hors Mayotte (pour l'essentiel en métropole) et un tiers à Anjouan ; les autres viennent principalement de Grande Comore (un quart). La majorité de ces nouveaux résidents sont de jeunes adultes : 70 % ont moins de 35 ans. Comparés à l'ensemble de la population mahoraise, ils sont plus souvent célibataires (55 % contre 37 %) et sans enfant (38 % contre 22 %). Plus jeunes, les arrivants des Comores comptent aussi une part plus importante de femmes.

1 À Mayotte, 30 % de la population adulte est née à Anjouan

Composition de la population de Mayotte selon l'âge et le lieu de naissance



Champ : personnes de 18 à 79 ans résidant à Mayotte.
Source : Ined-Insee, enquête MFV-Mayotte 2015-2016.

2 Plus de la moitié des jeunes de 18 à 24 ans nés à Mayotte ont une mère née à l'étranger

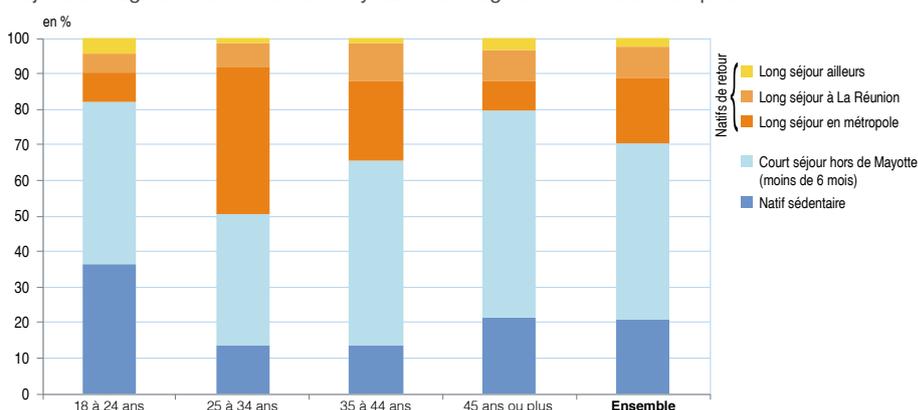
Répartition des adultes natifs de Mayotte selon le lieu de naissance de leur mère

	Mère née à Mayotte	Mère née en France hors Mayotte	Mère née en %		
			Mère née à Anjouan	Mère née en Grande Comore ou à Mohéli	Mère née dans un autre pays
18 à 24 ans	45,1	0,0	41,9	6,4	6,6
25 à 34 ans	86,0	0,8	8,6	3,6	0,9
35 à 44 ans	85,9	0,0	11,9	1,2	1,0
45 ans ou plus	88,6	0,1	9,8	0,5	1,1
Ensemble	79,0	0,2	16,3	2,4	2,1

Champ : natifs de Mayotte de 18 à 79 ans y résidant.
Source : Ined-Insee, enquête MFV-Mayotte 2015-2016.

3 La moitié des 25-34 ans natifs de Mayotte ont eu une expérience migratoire de six mois ou plus

Trajectoire migratoire des natifs de Mayotte selon l'âge au moment de l'enquête



Champ : natifs de Mayotte de 18 à 79 ans y résidant.
Source : Ined-Insee, enquête MFV-Mayotte 2015-2016.

Les motivations de ces nouveaux arrivants diffèrent sensiblement selon leur origine. Les personnes nées en métropole sont venues à Mayotte principalement pour y travailler. D'ailleurs, la plupart ont un emploi. Mais seulement 5 % projettent de résider définitivement à Mayotte. Pour leur part, 35 % des nouveaux arrivants nés aux Comores imaginent leur installation définitive, mais seul un sur dix est en situation régulière sur

le territoire. En immigrant à Mayotte, les trois quarts d'entre eux aspirent d'abord à améliorer leurs conditions de vie. Pouvoir bénéficier de soins médicaux fait également partie des motivations de certains d'entre eux. Ces nouveaux arrivants en provenance des Comores ont cependant du mal à s'insérer sur le marché du travail mahorais : moins de 10 % d'entre eux occupent un emploi.

La moitié des étrangers en situation irrégulière

En 2015, un peu plus de quatre adultes résidant à Mayotte sur dix sont de nationalité étrangère (41 %). Mayotte est le département français où la part d'étrangers dans la population est la plus importante, devant la Guyane. Cette part est nettement plus élevée parmi les jeunes adultes (51 % parmi les 25-34 ans) que dans les générations les plus anciennes (15 % parmi les 55 ans et plus).

La moitié des étrangers non natifs de Mayotte se trouve en situation administrative irrégulière. C'est parmi les Comoriens que l'on compte la plus grande part d'étrangers « sans titre » (figure 4). Très élevé chez les plus jeunes, le taux d'irrégularité administrative diminue fortement avec l'âge, passant de 74 % chez les 18-24 ans à 30 % pour les 45 ans ou plus. Cet écart reflète notamment la durée de présence sur le territoire (les plus jeunes sont aussi arrivés plus récemment). La grande majorité de ces étrangers « sans titre » déclarent ainsi aspirer à une régularisation de leur situation administrative et un peu plus de la moitié en ont déjà fait la demande.

Les natifs d'Anjouan ont pour particularité d'être souvent arrivés jeunes à Mayotte : 45 % étaient mineurs à leur arrivée et la moitié des 18-24 ans y résident depuis au moins 10 ans. À l'inverse, la majorité des autres étrangers sont arrivés à l'âge adulte et les deux tiers des 18-24 ans y sont depuis moins de cinq ans.

Qu'ils soient en situation administrative régulière ou non, la plupart des étrangers inscrivent leur immigration à Mayotte dans la perspective d'une installation durable : 12 % seulement l'estiment provisoire. Les natifs

4 La moitié des adultes de nationalité comorienne sont en situation administrative irrégulière

Caractéristiques des étrangers non natifs de Mayotte selon le lieu de naissance

	Natif d'Anjouan	Natif de Grande Comore et Mohéli	Autres
	en %		
Répartition des étrangers vivant à Mayotte	67	27	6
Part des étrangers sans titre de séjour	53	51	30
Part des étrangers arrivés au cours des 5 dernières années	15	28	23

Champ : personnes de 18 à 79 ans de nationalité étrangère, résidant à Mayotte et nées à l'étranger.
Source : Ined-Insee, enquête MFV-Mayotte 2015-2016.

d'Anjouan sont les plus enclins à un séjour de longue durée : 45 % l'estiment même définitif. À l'inverse, les natifs de Grande Comore et de Mohéli aspirent à un départ plus rapide : 22 % l'envisagent à une échéance inférieure à un an, contre 15 % des natifs d'Anjouan et 5 % des autres étrangers non natifs. Quelle que soit l'origine, la destination privilégiée pour une éventuelle prochaine migration est la France métropolitaine.

Universalité du mariage et fragilité des unions

Le mariage constitue l'un des faits marquants de la société mahoraise. Au-delà de 35 ans, plus de neuf personnes sur dix sont mariées ou déclarent avoir déjà été mariées, pour les hommes comme pour les femmes (figure 5). Mais les formes et la durée de l'union varient selon le sexe. Le mariage demeure ainsi nettement plus tardif pour les hommes : un sur dix seulement est marié avant 25 ans, contre quatre femmes sur dix. Mais, pour les femmes, la cohabitation avec le mari n'est pas toujours durable : après 35 ans, la part de celles qui ne sont plus mariées et ne vivent pas en couple augmente avec l'âge, de 19 % à 31 % ; en outre, 5 % sont toujours mariées mais ne vivent pas en couple. Pour

les hommes, en revanche, la vie en couple devient le modèle dominant après 35 ans. Par ailleurs, plus d'une femme sur trois de 35 à 64 ans déclare s'être mariée au moins deux fois et plus d'une femme sur dix trois fois ou plus.

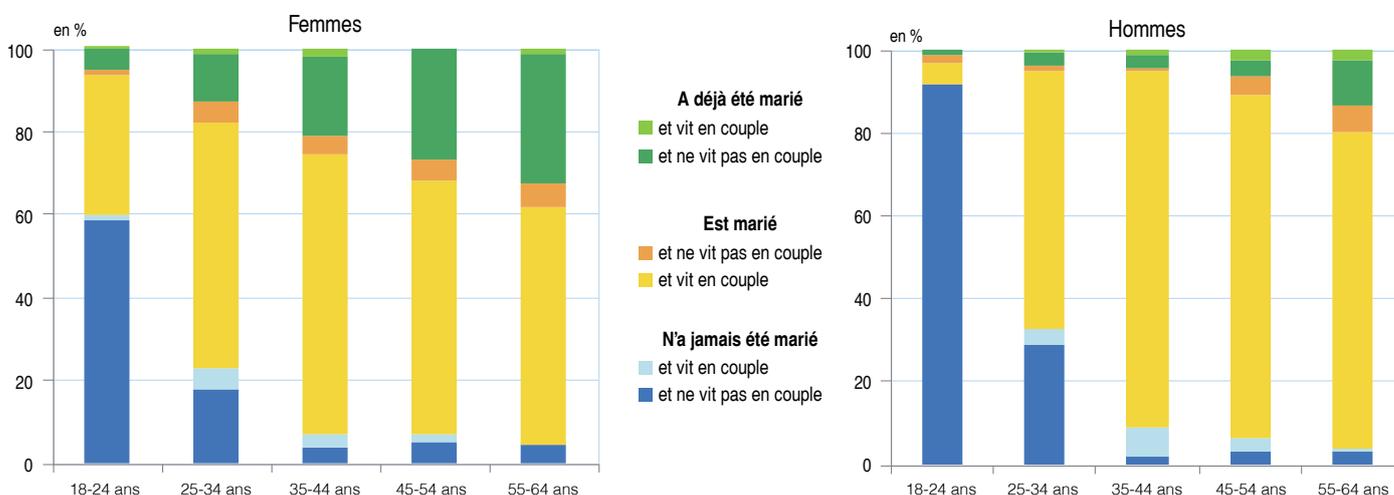
Si le mariage reste précoce pour les femmes à Mayotte, les comportements évoluent au fil des générations : six femmes sur dix nées entre 1945 et 1954 étaient mariées à 20 ans, contre quatre sur dix pour celles nées entre 1965 et 1974. Cette proportion s'est

Près d'un homme sur dix polygame

La proportion d'hommes polygames à Mayotte peut être estimée par trois approches, en s'appuyant sur les réponses des hommes aux questions suivantes : le nombre de leurs épouses et leurs déclarations sur la multi-résidence, d'une part en associant toutes les multi-résidences à une situation de polygamie (hypothèse haute), d'autre part en ne considérant comme polygames que les seuls hommes repérés comme vivant aussi chez une autre épouse (hypothèse basse). À partir de ces trois approches, la proportion d'hommes polygames chez les 35-55 ans varie de 9 % à 11 %, soit une proportion un peu inférieure à celle mesurée au recensement de la population de 1991 (13 %).

5 Plus de 9 Mahorais de 35 ans ou plus sur 10 sont mariés ou ont déjà été mariés

Situation et histoire de couple selon l'âge au moment de l'enquête



Champ : personnes de 18 à 64 ans, résidant à Mayotte
Source : Ined-Insee, enquête MFV-Mayotte 2015-2016.

stabilisée pour les générations suivantes. Les comportements vis-à-vis des unions varient aussi fortement selon le niveau d'études : les jeunes femmes (18 à 24 ans) ayant été scolarisées au moins jusqu'au lycée sont deux fois moins souvent mariées que celles n'ayant pas fréquenté le lycée.

Les unions à Mayotte sont aussi marquées par une forte proportion d'unions mixtes entre deux personnes de pays de naissance différents et un écart d'âge élevé entre conjoints. Par ailleurs, malgré l'importance attachée à l'officialisation du mariage préalable à la mise en couple, une situation d'« union libre » a précédé le mariage officiel dans 15 % des unions récentes, contractées depuis 2010. Le mariage demeure coutumier (98 %) et il est rarement combiné à un mariage civil (12 % des cas).

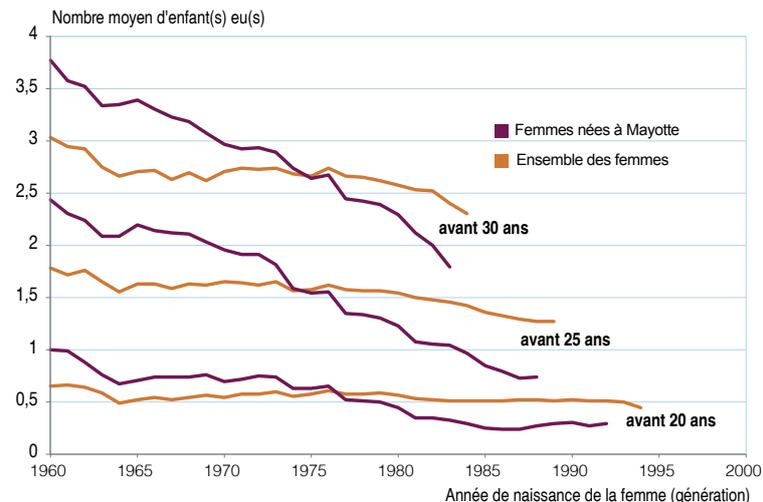
Une fécondité encore forte, mais en recul avec la généralisation de la scolarisation

À Mayotte, l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) s'établit à 4,0 enfants par femme en 2015, soit le niveau le plus élevé de l'ensemble des départements français. Ce résultat ne doit pas masquer l'importance des changements en cours. Ainsi, la proportion de femmes ayant eu 7 enfants ou plus a été divisée par deux entre les générations 1940-49 et 1970-76 (38 % contre 20 %). Cette baisse est principalement portée par les femmes nées à Mayotte. Leur descendance atteinte à 30 ans passe de 3,8 enfants par femme dans les générations 1960 à moins de 2 dans la génération 1980. Pour l'ensemble des femmes de Mayotte, la baisse est moins accentuée, de 3 à 2,5 enfants (figure 6). Mais plus que l'origine, c'est l'élévation du niveau d'éducation qui explique cette fécondité en baisse. En effet, les femmes nées dans les années 1980 et dont le niveau d'études ne dépasse pas le collège ont eu à 25 ans autant d'enfants en moyenne, qu'elles soient ou non natives de Mayotte (figure 7). À structure par niveau d'étude égale, le nombre moyen d'enfants par femme serait ainsi équivalent (1,5 enfant par femme âgée de 25 ans).

Pour autant, le désir d'enfants demeure encore élevé chez les femmes de moins de 25 ans : il s'établit en moyenne à 4,3 enfants et varie peu selon le niveau d'études. Le niveau scolaire a davantage d'impact sur l'évolution du modèle familial que sur le nombre d'enfants désirés. Ainsi, 66 % des jeunes femmes ayant été au lycée considèrent la polygamie comme « une pratique à interdire », contre 55 % de celles n'ayant pas été scolarisées au-delà du collège. En comparaison, les hommes sont moins nombreux à partager cette opinion : respectivement 49 % et 20 %. Concernant le fait d'avoir des enfants en dehors du

6 À 30 ans, les femmes nées à Mayotte dans les années 80 avaient deux fois moins d'enfants que celles nées dans les années 60

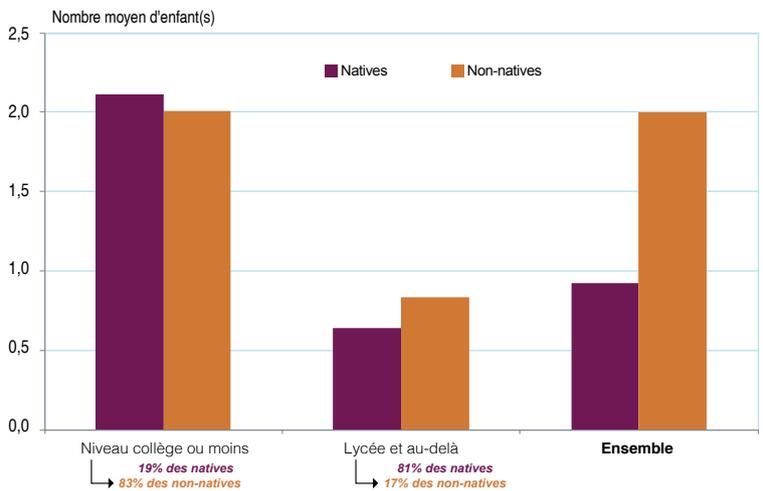
Évolution de la descendance atteinte à différents âges selon l'origine



Champ : femmes nées entre 1960 et 1992, résidant à Mayotte.
Source : Ined-Insee, enquête MFV-Mayotte 2015-2016.

7 Le niveau d'études est le principal déterminant du nombre d'enfants eus avant 25 ans

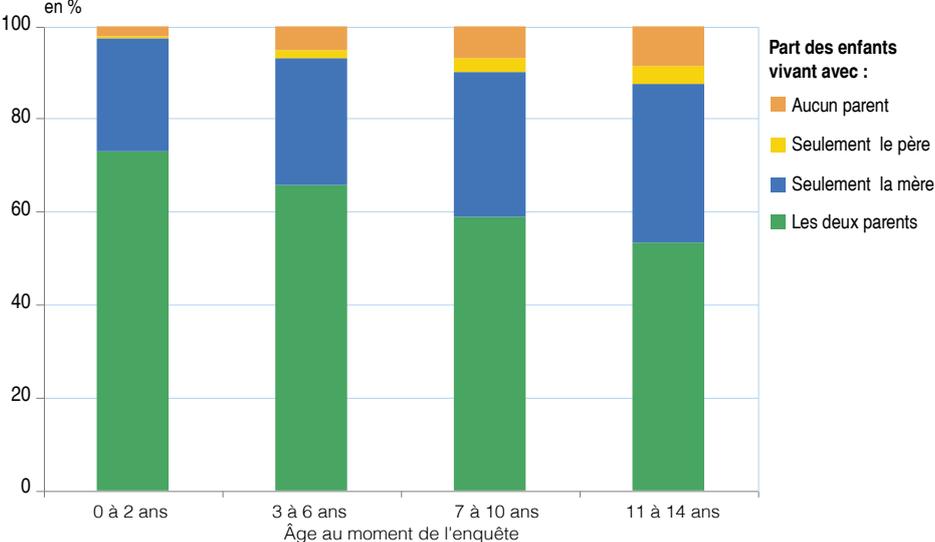
Nombre moyen d'enfants eus avant 25 ans selon le niveau d'études et le lieu de naissance des femmes des générations 1980-1989



Champ : femmes nées entre 1980 et 1989, résidant à Mayotte.
Source : Ined-Insee, enquête MFV-Mayotte 2015-2016.

8 Un quart des enfants de moins de 2 ans ne vivent qu'avec leur mère

Situation familiale des enfants âgés de 0 à 14 ans



Champ : enfants de moins de 15 ans, résidant à Mayotte.
Source : Ined-Insee, enquête MFV-Mayotte 2015-2016.

mariage, les personnes ayant été au lycée sont deux fois plus nombreuses à considérer cela comme acceptable (quatre sur dix) que celles qui n'ont pas été scolarisées au-delà du collège. À scolarité équivalente, l'opinion des hommes et des femmes ne diverge pas sur ce point.

Dès le plus jeune âge, beaucoup d'enfants vivent sans leur père

À Mayotte, la proportion d'enfants qui ne vivent qu'avec leur mère est forte dès le plus jeune âge : c'est le cas d'un quart de ceux âgés de moins de deux ans, contre moins de 10 % en métropole. En revanche elle augmente relativement peu avec l'âge des enfants (figure 8). Cette proportion est deux fois plus élevée pour les enfants dont la mère n'est pas native de Mayotte. La différence est en partie liée aux effets des trajectoires migratoires. Après 6 ans, 7 % à 9 % des enfants vivent dans un ménage sans aucun de leurs parents. La majorité d'entre eux vit avec d'autres membres de leur famille et dans des ménages dont le chef de famille n'est pas né à Mayotte.

Mayotte étant le département le plus jeune de France, l'éducation représente un enjeu crucial. Or les infrastructures scolaires ne sont actuellement pas suffisantes pour répondre aux besoins, ce qui contraint quatre enfants sur dix de 7 à 10 ans à suivre une scolarité alternée, le matin ou l'après-midi. Cette proportion est moindre pour les enfants dont la mère est native de Mayotte (trois sur dix). L'éducation scolaire à Mayotte est aussi marquée par la place importante encore occupée par l'école coranique, que fréquentent entre 70 % (pour les enfants de 3 à 6 ans) et 90 % (pour les 7 à 10 ans) des enfants.

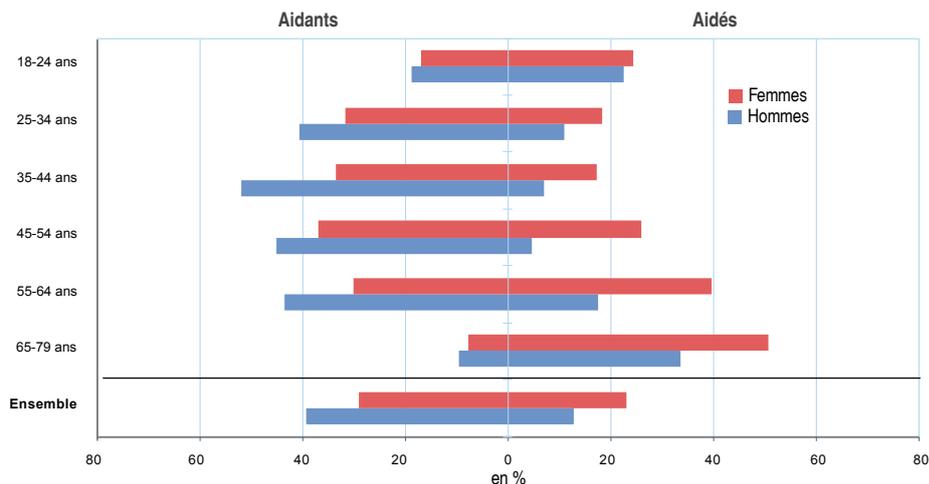
Une population solidaire

À Mayotte, plus d'un habitant sur deux (56 %) déclare aider régulièrement des proches, témoignant d'une solidarité plus grande que dans les autres DOM (50 %). Cela s'explique principalement par une aide financière deux fois plus fréquente : 34 % contre 17 %. Dans un contexte de forte pauvreté, de chômage important, d'alignement en cours de la protection sociale et de fortes migrations, cette solidarité joue un rôle essentiel. La moitié des adultes déclarent, en effet, avoir des difficultés pour « boucler leurs fins de mois ». Parmi eux, 20 % n'y parviennent pas sans s'endetter ou sans rechercher un soutien financier.

Pour l'essentiel, cette entraide monétaire se limite à la sphère familiale : elle est principalement destinée aux parents (75 %), en particulier à la mère (60 %). Une fois sur dix, les hommes donnent régulièrement

9 Aides financières régulières : les hommes de 35 à 44 ans aident le plus

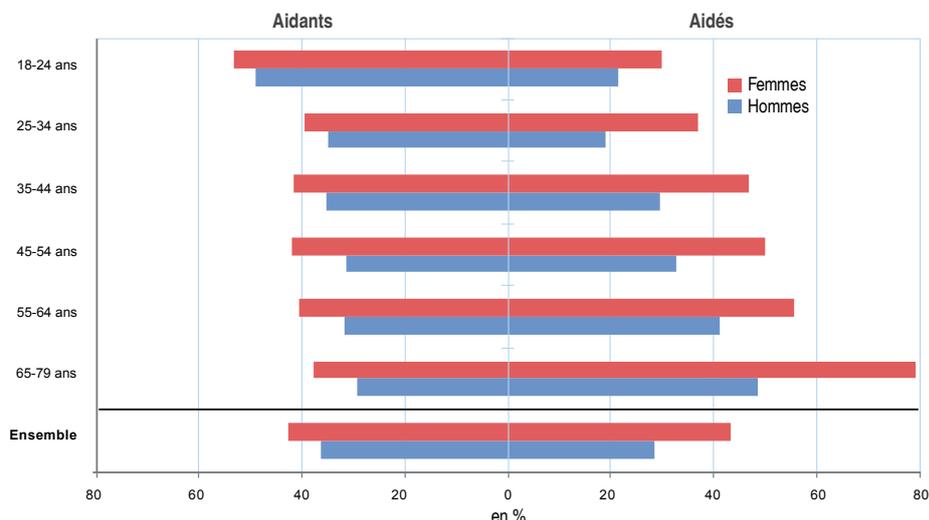
Proportion de personnes apportant une aide financière ou en recevant une par sexe et âge



Lecture : 41 % des hommes de 25 à 34 ans fournissent une aide financière régulière et 11 % reçoivent une aide financière régulière. Champ : personnes de 18 à 79 ans résidant à Mayotte. Source : Ined-Insee, enquête MFV-Mayotte 2015-2016.

10 Aides non financières : les seniors, au cœur de toutes les attentions

Proportion de personnes apportant une aide non financière ou en recevant une par sexe et âge



Lecture : 40 % des femmes de 25 à 34 ans apportent une aide non financière régulière et 37 % reçoivent une aide non financière. Champ : personnes de 18 à 79 ans résidant à Mayotte. Source : Ined-Insee, enquête MFV-Mayotte 2015-2016.

de l'argent à leur(s) conjointe(s), habitant éventuellement dans un logement différent. Seules 9 % des aides sont destinées à des personnes extérieures au cercle familial (voisins, amis).

Très souvent au chômage, les jeunes adultes de moins de 25 ans sont particulièrement fragiles sur le plan financier. En conséquence, un quart d'entre eux bénéficient d'un soutien financier, de leurs parents le plus souvent (figure 9). Il en va de même des personnes âgées, dont beaucoup ne disposent d'aucune retraite et sont donc très dépendantes de ces transferts financiers : près de la moitié des plus de 65 ans en bénéficient. Les hommes d'âge intermédiaire (25 à 64 ans) jouent un rôle central dans cette solidarité intergénérationnelle. Ce sont les mieux insérés dans la vie active et ils reversent le

plus souvent (46 % d'entre eux) une partie de leur revenu d'activité au reste de leur famille. En revanche, ils reçoivent rarement des aides financières.

Les aides financières des immigrants sont, pour partie, destinées à des proches qui vivent à l'extérieur. Ainsi, plus de la moitié des natifs des Comores ou de Madagascar déclarent envoyer de l'argent à leur famille, très régulièrement (11 %) ou plus occasionnellement (45 %), principalement à leur mère. À l'inverse, seuls 18 % des résidents à Mayotte déclarent recevoir une aide financière régulière.

Les femmes ont une propension moindre que les hommes à aider financièrement un proche (29 % contre 39 %), en raison principalement d'un taux d'emploi encore

très inférieur à celui des hommes (28 % contre 46 % en 2015 pour les 15-64 ans). Mais lorsqu'elles exercent une activité, près d'une sur deux aident un proche : 48 % contre 55 % des hommes en emploi. À emploi et diplôme équivalents, hommes et femmes ont une probabilité quasi équivalente d'aider régulièrement un proche sur le plan financier. De même, du fait d'un plus faible accès à l'emploi, les natifs des Comores sont moins nombreux que ceux de Mayotte à apporter une aide financière. Mais parmi les seules personnes ayant un emploi, la part d'aïdants est la même pour les uns et les autres.

Une entraide intergénérationnelle non financière importante dans la vie de tous les jours

À Mayotte, quatre personnes sur dix apportent régulièrement une aide non financière à leur entourage, principalement sous la forme de « garde d'enfant », qui constitue la moitié de ces aides non financières (figure 10). Ainsi, un ménage sur cinq garde régulièrement et gratuitement des enfants en l'absence de leurs parents : les ménages concernés gardent en moyenne 2,3 enfants, au moins deux fois par semaine. Un quart d'entre eux accueillent tous les jours un ou plusieurs enfants. Cette aide est apportée en priorité par les plus âgés qui ne sont pas actifs, mais aussi par les plus jeunes qui sont rarement en emploi. Par ailleurs, 9 % des résidents de Mayotte déclarent aider ou avoir aidé régulièrement des enfants sans famille.

Plus jeune département de France, Mayotte ne compte que 4 % de seniors de 60 ans ou plus qui, pour près des deux tiers, sont régulièrement et gratuitement aidés dans leur vie quotidienne par leurs proches. Le plus souvent, cette aide concerne des formalités administratives (51 %), telles que le remplissage de formulaires ou des démarches

juridiques. La départementalisation et la mise en place progressive du système administratif et de protection sociale (Pôle Emploi, CAF, Urssaf par exemple) induisent de profonds changements dans la société mahoraise. Les plus anciens en particulier n'y sont culturellement pas habitués et sollicitent les plus jeunes pour les y aider. En raison même de leur complexité, ces aides administratives sont moins fréquentes chez les natifs des Comores ou de Madagascar.

Les seniors sont aussi assistés dans les tâches ménagères de la vie quotidienne (36 %). Ils le sont plus rarement pour les soins quotidiens ou médicaux (14 %). Les femmes en bénéficient bien plus souvent que

les hommes (79 % contre 49 %), surtout les mères de famille aidées par leurs enfants ou petits-enfants. En retour, un tiers des seniors bénéficiant d'une aide (financière ou non financière) proposent à leurs enfants la garde de leurs petits-enfants.

Plus des deux tiers des jeunes adultes de moins de 25 ans qui bénéficient d'une aide financière de leur famille proposent également en retour une aide non financière, comme la réalisation de tâches ménagères (48 %) et/ou administratives (30 %), ou bien la garde de leurs frères et sœurs (22 %). Ces jeunes bénéficient moins que les autres d'aides non financières. ■

Source

L'enquête « Migrations, Famille et Vieillesse » à Mayotte (MFV-Mayotte)

À Mayotte, les autorités publiques expriment une attente forte d'informations statistiques offrant une mesure juste et détaillée des mutations sociodémographiques à l'œuvre dans le département : accélération des migrations, forte natalité, changements dans les structures et comportements familiaux, parcours scolaire et insertion professionnelle des jeunes, importance de la précarité sociale et évolution des traditions de solidarités. L'enquête « Migrations, Famille et Vieillesse » à Mayotte vise à éclairer ces thématiques et à combler certains manques du dispositif statistique habituel. Outre une investigation approfondie de chacun de ces sujets, elle s'efforce de saisir les effets de leurs combinaisons sur les trajectoires de vie des individus.

Conçue par l'Ined qui en assure la maîtrise d'ouvrage, l'enquête MFV-Mayotte prolonge celles déjà conduites en 2009-2010 dans les quatre autres départements ultra-marins (Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion). L'Insee a assuré la maîtrise d'œuvre de l'enquête, qui a été reconnue par le Comité du label de la statistique publique comme « enquête inter-régionale d'intérêt national ».

Entre septembre 2015 et mars 2016, 3200 personnes, appartenant à autant de ménages, ont été interrogées. Le champ de l'enquête porte sur les personnes de 18 à 79 ans, dénommées « adultes » dans cette publication.

Un des apports de l'enquête est de distinguer toutes les personnes qui ne sont pas nées à Mayotte et qui y vivent, repérées selon leur lieu de naissance. On distingue notamment parmi les immigrants des Comores, ceux nés à Mohéli, à Anjouan et à Grande Comore. L'enquête permet également de distinguer les natifs de Mayotte qui, après un séjour durable hors du département, s'y sont réinstallés (les « natifs de retour »).

Insee - Service régional de Mayotte
Pôle d'affaires Kawéni ; Z.I. Kawéni
BP 1362
97600 Mamoudzou

Directeur de la publication :
Valérie Roux

Rédaction en chef :
Sébastien Seguin et Pierre Thibault

Impression et composition :
Imprimerie Delort - Studio graphique ogham
ISSN : 2275-4318 (version imprimée)
ISSN : 2272-3765 (version en ligne)
© Insee 2017

Pour en savoir plus :

- Baktavatsalou R., Clain E., « Recensement de la population 2012 - La moitié des Mahorais vivent en couple », *Insee Flash*, n°26, janvier 2016.
- Rallu J-L., « La population des départements d'outre-mer. Évolution récente, migrations et activité », *Population*, n°3, 1997. pp. 699-727.
- Marie C-V., Breton D., Condon S., Temporal F., Abdouni S., « Migrations, famille et vieillissement : des défis pour La Réunion de demain », *Insee Partenaires*, n°12, mai 2011.

Partenariat

Cette publication a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et l'Institut national des études démographiques (Ined). L'enquête MFV a en outre bénéficié du partenariat institutionnel et/ou financier du ministère des Outre-mer, de la Préfecture de Mayotte, de la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), de l'Agence française de développement (AFD) et de l'Agence de santé de l'océan Indien (ARS-OI).



ined
INSTITUT
NATIONAL
D'ÉTUDES
DÉMOGRAPHIQUES

